

*Protestans une nouvelle forme de se marier* (par l'abbé de Ca-  
veirac, 1756).

De M. Frossard : *XXX<sup>e</sup> Synode général de l'Eglise Réformée de  
France, Procès-Verbaux et Actes*; Paris, 1873, 2 vol. in-4<sup>e</sup>, exem-  
plaire sur papier de Hollande.

De M. Jules Bonnet, trois publications de M. Fick : *Jean Kessler,  
Paulus Odontius, la Conspiration de Compezières. La Biographie de  
François Bonivard, par E. Cheurier. Mâcon, 1868. Lesèvre d'El-  
ples, par H. de Sabatier-Plantier, 1870. A de Castro, Historia de  
los Protestantas espanoles y de su Persecution por Felipe II; Cadix,  
1851, in-4<sup>e</sup>; ouvrage devenu rare et qui complète notre collection  
sur la Réformation en Espagne.*

De M. Emile Lesens, pour nos *Archives*, la transcription des  
*Lettres de Basnage*, conservées aux archives de la préfecture de  
Rouen.

UN DES BIBLIOTHÉCAIRES.

---

## VARIÉTÉS

---

### LE CHATEAU DE TALCY

M. le pasteur Th. Boissard ayant publié, au tome XII, p. 42 et  
suiv. du *Bulletin*, l'extrait d'un manuscrit inédit relatif à l'ancienne  
Eglise réformée de Marchenoir, il n'est peut-être pas sans intérêt  
de compléter ces documents par quelques renseignements concer-  
nant le château de Talcy (Loir-et-Cher), situé à 9 kilom. de Mar-  
chenoir, et qui présente cette particularité qu'après avoir appartenu,  
au XVI<sup>e</sup> siècle, à une famille catholique du nom de Salviati, appa-  
rentée à Catherine de Médicis (si bien que la Saint-Barthélemy passe  
pour avoir été ourdie dans ce château), il est devenu, dès 1704, et  
n'a pas cessé d'être depuis la propriété de familles protestantes.

Voici d'abord trois faits remarquables au point de vue du protes-  
tantisme. Le premier, déjà mentionné par M. Th. Boissard, est la  
conférence de Talcy, qui eut lieu, le 29 juin 1562, entre la reine  
Catherine de Médicis, d'une part, et le prince de Condé, d'autre  
part : la reine, contrairement à ses promesses antérieures, y fit en-  
tendre clairement « qu'il ne fallait point que les réformés s'atten-

dissent à voir l'édit de janvier observé, et que, pour en finir avec ces différends, ils devaient sortir à l'instant du royaume. » Aussi le prince revint-il en toute hâte à son camp, et se décida-t-il à continuer la guerre. On peut lire, du reste, tous ces détails dans l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze (1).

Le second fait se passa en 1572; le même historien le raconte en ces termes : « François Chassebœuf, dit de Beaupas, ministre à Mer, se trouvant à Beaugenci, y fut découvert, et pris avec un diacre et trois ou quatre autres. Etant donc amenés les prisonniers, le chevalier de Villegagnon leur demanda qui les avait faits ministres, et se vanta que tous les ministres n'entendaient rien en la religion, et surtout en la matière de la cène. Chassebœuf, lui voulant répondre de point en point, non-seulement en fut empêché, mais qui plus est fut ramené en prison, où il fut pillé de tout ce qu'il avait, et de là mené à Chasteaudun pour y être jugé : *passant à Talsy lié à la queue d'un cheval, il fut présenté au duc de Guise, lequel après l'avoir ouï parler le fit pendre sur leschamps à un noyer*; et ce principalement en l'instigation du maréchal Saint-Jacques de Bloys, qui n'eut point de honte d'affirmer de lui avoir ouï dire en ses prédications, qu'il voudrait avoir mangé du cœur du duc de Guise et de tous ceux qui lui ressemblaient. »

Le troisième fait date de la même époque, peut-être du même jour que le précédent : pendant que le malheureux ministre de Mer subissait ainsi le dernier supplice sous les fenêtres du château, ses murs donnaient asile au fameux huguenot Théodore-Agrippa d'Aubigné, qui raconte lui-même dans ses *Mémoires* comment il y devint amoureux de la fille aînée du seigneur de Talcy, la jeune Diane Salviati, et comment, malgré le beau trait de désintéressement qui lui valut la main de Diane, l'oncle de celle-ci, le chevalier Salviati, rompit le mariage sous le prétexte de la diversité de religion. D'Aubigné en tomba malade de chagrin et s'éloigna; quant à Diane, elle fut promise à un autre seigneur, et quelque temps après, ayant revu d'Aubigné à Paris, dans un tournoi où il s'était fort distingué, elle « amassa une mélancolie dont elle n'eut santé jusques à la mort (2). »

Les trois faits que nous venons de rapporter s'appuient, on le voit, sur des témoignages historiques; mais il n'en est pas de même de ce que nous avons dit plus haut au sujet de la Saint-Barthé-

(1) Voy. t. II, p. 257 et suiv. de l'édit. Lille, 1841. — Voyez aussi *France protestante*, art. *Chassebœuf*.

(2) Voy. *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné. — Voy. aussi *France protestante*, art. *d'Aubigné*.

lemy : c'est seulement une tradition locale, et rien ne la justifie.

En 1704, le château passa aux mains d'un protestant connu sous le nom de Jérémie Burgeat, conseiller au parlement de Metz, seigneur de Roches et de Talcy. Cette famille Burgeat le posséda jusqu'à la fin du siècle dernier, époque à laquelle il échut à une autre famille protestante dont les descendants le possèdent encore aujourd'hui.

Voici maintenant quelques détails inédits, trouvés dans les archives du château de Talcy, et concernant les familles protestantes qui ont habité le château de Briou dont il ne reste plus actuellement que des pans de murs : « Au XVII<sup>e</sup> siècle, la terre de Briou appartenait à Guillaume Wildigos, protestant, banquier à Paris. Il avait eu d'Elizabeth Aschurse, sa première femme, Elizabeth Wildigos, qui épousa Benjamin de la Haye, écuyer. Il contracta un second mariage, le 26 décembre 1661, avec Catherine Pineau, dont il eut trois enfants, Théophile, Joseph et Anne. Wildigos, persécuté pour la religion, se réfugia en Angleterre avant la révocation de l'édit de Nantes, et y mourut en 1680. Sa veuve se réfugia aussi en Angleterre avec ses trois enfants. Après plusieurs contestations, la terre de Briou fut adjugée aux enfants d'Elizabeth, fille du premier mariage de Guillaume Wildigos, comme professant la religion catholique romaine, et ce fondé sur l'édit de décembre 1680. Daniel Duvan acheta ensuite la terre de Briou pour 29,200 livres. Mais en 1706, cette terre rentra aux mains d'une famille protestante, la veuve et les fils de Daniel Duvan l'ayant revendue à Jean-Baptiste Burgeat, frère de Jérémie Burgeat, seigneur de Talcy, et beau-frère de Pierre du Candal, seigneur du Heaume, Concrier, etc. Jean-Baptiste Burgeat ayant dissipé une grande partie de sa fortune, fut, d'après avis de parents, interdit par sentence du Châtelet du 2 mars 1728, et on nomma pour son curateur Pierre Denis, procureur au parlement, et la terre de Briou fut vendue au sieur Parcaval de la Brosse. Jean Burgeat avait pris les grades de bachelier et de licencié en droit à Orléans, les 31 août 1711 et 9 avril 1712. »

Non loin de Talcy et de Briou, il y avait naguère un autre château, celui de Lorges, qui pendant longtemps appartint aux plus hautes familles protestantes; mais malheureusement, il ne reste plus rien ni du château, ni des documents qu'il pouvait contenir.

LÉON STAFFER, pasteur.